



Vide-Grenier à la Maison Saint-Jean
Dimanche 14 juin 2026 de 9^h à 18^h

Bulletin d'inscription

NOM Prénom

Adresse

Ville Code postal

Téléphone | ____ | ____ | ____ | ____ | ____ |

E-mail :

N° pièce d'identité

Délivrée par : le :

Je désire être exposant(e)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement
et l'accepter dans sa totalité

15 Euros les 2 mètres (unité de base)

Veuillez me retenir : tranches de 2 mètres, à 15€ les 2 mètres,
soit un total de mètres pour un total de €

Ci-joint un chèque de €, à l'ordre de la Maison Saint-Jean

Signature :

Joindre également :

- Photocopie R/V de la pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur datée et signée
- Enveloppe timbrée à votre adresse

Aucune inscription ne sera retenue sans le paiement et les pièces demandées. Un n° d'emplacement vous sera envoyé jusqu'à 10 jours avant la brocante, remis sur place après cette date. **Possibilité de stationner un véhicule près du son stand à partir de 4 mètres réservés.**

Inscriptions et renseignements:

vide-grenier.st-jean@apprentis-auteuil.org

Apprentis d'Auteuil

Maison Saint Jean

Rond-Point de la Tour du Mail - 95117 SANNOIS Cedex



Réservé aux
particuliers

VIDE GRENIER

Dimanche 14 juin 2026

A l'occasion de sa kermesse annuelle

**La Maison Saint-Jean organise
un Vide Grenier**

**Autour du terrain de foot
Réservé aux particuliers**

Prix des 2 mètres linéaires : 15€

(2 mètres minimum ou multiples de deux)

Possibilité de stationner un véhicule près de son stand
à partir de 4 mètres réservés

Inscrivez-vous auprès de :

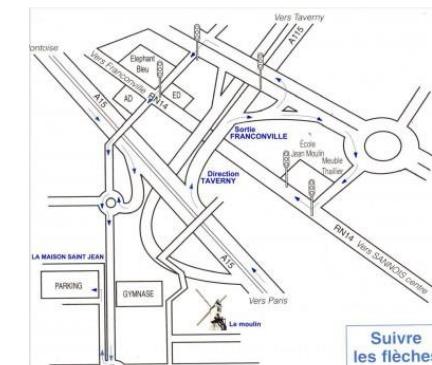
**Apprentis d'Auteuil
Maison Saint Jean**

Rond-Point de la Tour du Mail

95117 SANNOIS Cedex

vide-grenier.st-jean@apprentis-auteuil.org

Partie à conserver



Brocante vide-grenier à la Maison Saint-Jean

Règlement à conserver

- Le prix de l'emplacement est fixé à 15 euros par tranche de 2 mètres.
- L'installation des exposants se fera de **8 heures à 9 heures**, pas de mise en place avant. Les véhicules n'auront plus accès à la zone de stands après 9 heures afin de permettre la fluidité de l'installation. Après déchargement, les véhicules devront libérer immédiatement les lieux, un parking sera à la disposition des exposants.
- Les exposants seront accueillis par des bénévoles (**à l'entrée du site**) pour contrôle, ils devront se munir de leurs fiches d'inscription pour la remise de leurs emplacements avec placiers. **Interdiction formelle de rouler ou de stationner un véhicule sur le terrain de foot.**
- Tout stand non occupé après 9 heures pourra se voir cédé à une personne désirant un emplacement, sans dédommagement possible auprès de la personne ayant réservé.
- Les emplacements et les voies de sécurité devront être respectés, aucun objet débordant ne sera accepté. Aucune table, chaise et/ou abri ne sera fourni.
- Les exposants s'engagent à restituer leurs emplacements propres, une benne sera à leur disposition.
- Il s'agit d'un « **vide grenier** », en conséquence, il est **strictement interdit d'y vendre des objets neufs ou contrevanants à la loi** sous peine de se voir reconduire vers la sortie du site
- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription s'il juge que ces règles ne sont pas respectées.
- L'exposant accepte ces règles en s'inscrivant, l'organisateur se réserve le droit de contrôler la véracité des déclarations faites à l'inscription.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration, ainsi que pour tout contrevenant aux lois (copies, problèmes fiscaux ou douaniers).
- Toute inscription sans copie de la carte d'identité pour les particuliers se verra automatiquement rejetée.
- Il est **strictement interdit** de vendre des **produits alimentaires**.
- Il est strictement interdit de vendre des armes.

Jusqu'à J-10, il vous sera renvoyé un courrier confirmant votre inscription et comportant votre n° d'emplacement (joindre une enveloppe timbrée avec vos coordonnées). Pour les retardataires, le n° d'emplacement vous sera délivré à l'accueil, conservez ce document durant tout le vide-grenier, des contrôles pourront être faits dans la journée.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M.....

Demeurant à

.....

Déclare sur l'honneur, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de cette année civile.

Fait à le

Signature

Tourner, compléter et nous retourner s.v.p.